

Hausse du maintien à tous les niveaux de l'élémentaire

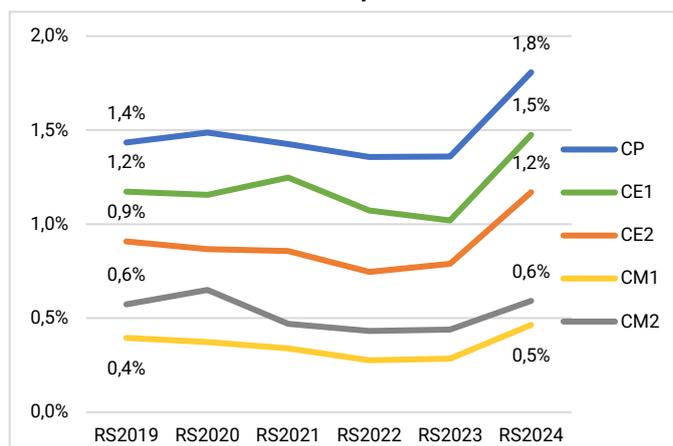
Suite aux modifications des dispositions relatives au redoublement mises en place en décembre 2023, le maintien dans l'élémentaire augmente à tous les niveaux à la rentrée scolaire 2024, particulièrement en cycle 2. Cette hausse est plus marquée pour les filles en CE1, notamment dans l'Essonne, et pour les garçons en CP, notamment dans les Hauts-de-Seine. Le secteur privé est moins touché par cette hausse du maintien, à l'exception du niveau CE2. En Rep+, le maintien augmente de façon plus prononcée en CE1, principalement dans les Hauts-de-Seine.

Une hausse du maintien plus prononcée en cycle 2

Quelle que soit la rentrée scolaire, entre 2019 et 2024, les élèves de l'élémentaire scolarisés en cycle 2 (du CP au CE2) sont davantage maintenus dans leur niveau de solarisation d'origine que ceux des deux autres niveaux. Le taux d'élèves redoublant leur année est le plus élevé en CP (1,8% à la rentrée scolaire 2024) et est le plus faible en CM1 (0,5%). Pour les autres niveaux, il s'établit à 1,5% en CE1, 1,2% en CE2 et 0,6% en CM2. Par rapport à la rentrée 2019, le taux de maintien a tendance à baisser jusqu'en 2023 avant d'augmenter pour tous les niveaux à la rentrée scolaire 2024, notamment en cycle 2 : +0,4 point par rapport à 2023 en CP, +0,5 point en CE1 et +0,4 point en CE2. En CM1 et en CM2, ces évolutions s'établissent à +0,2 point. Ces hausses s'expliquent par l'une des mesures du « Choc des savoirs » annoncées le 5 décembre 2023, qui consiste à rendre aux équipes pédagogiques, et non plus aux familles, le dernier mot s'agissant du redoublement de l'élève. Au final, les écarts de taux

de maintien entre les cinq niveaux de l'élémentaire se creusent de 0,3 point en 2024 après une stabilité entre 2019 et 2023 (graphique 1).

Graphique 1 : Évolution du taux de maintien en élémentaire depuis 2019



Source : Décibel, RS 2019-RS 2024, suivi de cohorte Dapep, secteurs public et privé sous contrat

Une hausse du maintien moins prononcée dans les Hauts-de-Seine, hormis en CP et en CE1 et plus prononcée dans le Val-d'Oise dans tous le cycle 2

Pour tous les niveaux de l'élémentaire, les quatre départements de l'académie présentent les mêmes tendances que celles observées au niveau académique, avec des niveaux de maintien toujours plus élevés en CP et plus faibles en CM1 et des hausses plus marquées sur la dernière année pour les niveaux du cycle 2. Cependant, des différences sont notables entre ces départements. Globalement, sur la période 2019 à 2024, les niveaux de maintien sont les plus élevés dans l'Essonne, hormis en CE2 où ce département ne marque la plus forte valeur qu'en 2024. Inversement, ils sont les plus faibles dans les Hauts-de-Seine, hormis en CM1 et en CP en 2024, où les Yvelines observent très souvent les plus faibles valeurs.

Jusqu'en 2023, soit avant le « Choc des savoirs », le maintien dans l'élémentaire a tendance à baisser à tous les niveaux de scolarisation dans les Yvelines et dans le Val-d'Oise (entre -0,1 et -0,4 point selon le niveau) et se stabiliser dans les Hauts-de-Seine. Dans l'Essonne, le maintien marque aussi une stabilité sauf en CP où il affiche une hausse de 0,3 point. Suite au « Choc des savoirs », le taux de maintien augmente dans tous les départements à tous les niveaux entre les rentrées scolaires 2023 et 2024, notamment en cycle 2. Cependant, cette hausse n'est pas homogène entre les départements de l'académie. Les Yvelines présentent la hausse la plus élevée en CM2 (+0,3 point) et la plus faible en CP (+0,3 point).

Les Hauts-de-Seine présentent, globalement, la hausse la plus faible du taux de maintien sauf en CP où elle est, comme dans le Val-d'Oise, la plus élevée (+0,5 point) et en CM2 où le niveau du maintien reste stable par rapport à la rentrée 2023. Le Val-d'Oise affiche la hausse la plus élevée en cycle 2 (+0,5 point en CP et en CE2 et + 0,6 point en CE1). Quant à l'Essonne, il présente des évolutions équivalentes à la moyenne académique (tableau 1).

Une hausse du maintien plus prononcée pour les filles en CE1 et en CE2 et pour les garçons dans les autres niveaux de l'élémentaire

Globalement, quels que soient le niveau et la rentrée scolaire, les filles sont moins maintenues que les garçons, en particulier en CP. À la rentrée scolaire 2024, le taux de maintien des filles est 0,4 point inférieur à celui des garçons en CP (1,6% contre 2,0%). Cet écart est faible en CM1 et CM2. En CE1 et en CE2, jusqu'en 2023, les garçons étaient davantage maintenus que les filles avant que la tendance s'inverse en 2024 (- 0,1 et - 0,2 point).

Par rapport à la rentrée 2019, après quelques fluctuations et les tendances baissières observées jusqu'en 2023 notamment chez les garçons, le taux de maintien augmente à tous les niveaux à la rentrée scolaire 2024 pour les filles et pour les garçons. Cette augmentation est un peu plus prononcée pour les filles que pour les garçons en CE1 et en CE2, + 0,5 point contre + 0,3 point entre 2023 et 2024, et inversement pour les autres niveaux : respectivement + 0,4 et + 0,5 point en CP et + 0,1 et

Tableau 1 : Évolution des taux de maintien en élémentaire depuis 2019 selon le département de scolarisation

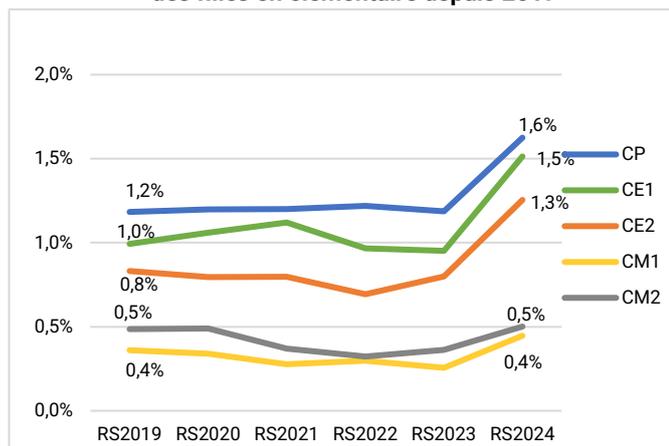
	DPT	RS 2019	RS 2020	RS 2021	RS 2022	RS 2023	RS 2024
CP	Yvelines	1,5%	1,6%	1,4%	1,3%	1,2%	1,5%
	Essonne	1,5%	1,7%	1,6%	1,8%	1,8%	2,2%
	Hauts-de-Seine	1,2%	1,1%	1,2%	1,0%	1,1%	1,6%
	Val-d'Oise	1,6%	1,6%	1,5%	1,5%	1,4%	1,9%
	Académie	1,4%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,8%
CE1	Yvelines	1,4%	1,3%	1,2%	1,0%	1,0%	1,4%
	Essonne	1,2%	1,3%	1,5%	1,2%	1,2%	1,8%
	Hauts-de-Seine	0,8%	0,8%	0,9%	0,8%	0,8%	1,2%
	Val-d'Oise	1,2%	1,2%	1,5%	1,2%	1,0%	1,6%
	Académie	1,2%	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	1,5%
CE2	Yvelines	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,9%	1,2%
	Essonne	1,0%	1,0%	0,9%	0,8%	0,9%	1,3%
	Hauts-de-Seine	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,7%	0,9%
	Val-d'Oise	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%	0,7%	1,2%
	Académie	0,9%	0,9%	0,9%	0,7%	0,8%	1,2%
CM1	Yvelines	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,4%
	Essonne	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,6%
	Hauts-de-Seine	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%
	Val-d'Oise	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%
	Académie	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,5%
CM2	Yvelines	0,6%	0,6%	0,4%	0,4%	0,3%	0,6%
	Essonne	0,7%	0,9%	0,6%	0,6%	0,7%	0,9%
	Hauts-de-Seine	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%
	Val-d'Oise	0,6%	0,7%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%
	Académie	0,6%	0,7%	0,5%	0,4%	0,4%	0,6%

Source : Décibel, RS 2019-RS 2024, suivi de cohorte Dapep, secteurs public et privé sous contrat

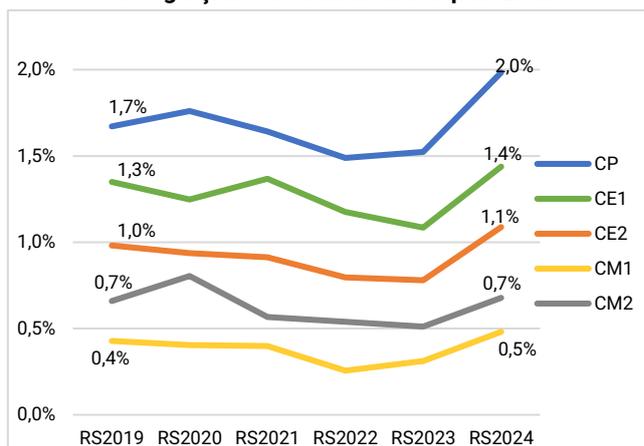
Note : les chiffres en vert correspondent aux minimums et orange aux maximums

+ 0,2 point en CM1 et en CM2. Au final, sur la période 2019 à 2024, l'écart garçons-filles reste globalement stable en CP, en CM1 et en CM2 et s'inverse en CE1 et en CE2 en faveur des garçons (graphiques 3 et 4).

Graphique 3 : Évolution du taux de maintien des filles en élémentaire depuis 2019



Graphique 4 : Évolution du taux de maintien des garçons en élémentaire depuis 2019



Source : Décibel, RS 2019-RS 2024, suivi de cohorte Dapep, secteurs public et privé sous contrat

Une hausse du maintien plus prononcée en CE1 pour les filles de l'Essonne et en CP pour les garçons des Hauts-de-Seine

Au niveau départemental, les tendances suivent très souvent celles observées au niveau académique. Cependant, certains départements se distinguent à la rentrée scolaire 2024. Le département des Hauts-de-Seine présente en CP l'écart garçons-filles le plus élevé par rapport à celui des autres départements : 0,5 point à la rentrée 2024, contre 0,3 point dans les Yvelines, 0,3 point dans l'Essonne et 0,4 point dans le Val-d'Oise. L'Essonne présente l'écart garçons-filles le plus marqué en CM2 : 0,3 point, contre moins de 0,2 point pour les autres départements. Les Yvelines et le Val-d'Oise sont les seuls départements où l'écart garçons-filles est nul en CE1 et en CM1.

Entre 2019 et 2023, le maintien des filles varie peu, hormis en CE1 dans les Yvelines où il marque une baisse de 0,5 point. Après 2023, sous l'effet du « Choc des savoirs », le maintien des filles augmente dans tous les départements, notamment en CE1 dans l'Essonne : +0,9 point, contre +0,6 point dans le Val-d'Oise, +0,5 point dans les Yvelines et +0,2 point dans les Hauts-de-Seine. En CP et en CE2, les augmentations sont aussi marquantes. Elles

s'établissent, respectivement, à +0,4 et +0,3 point dans les Yvelines, +0,4 et +0,5 point dans l'Essonne, +0,4 point dans les Hauts-de-Seine et +0,5 et +0,6 point dans le Val-d'Oise. Pour le CM1 et le CM2, à l'exception de l'Essonne qui marque une hausse de 0,4 point, les évolutions départementales ne dépassent pas 0,2 point.

Le maintien des garçons varie également peu entre 2019 et 2023, hormis en CE1 dans le Val-d'Oise où il augmente de 0,4 point en 2021 avant d'enregistrer deux baisses consécutives de 0,4 point en 2022 et de 0,3 point en 2023. Après 2023, le maintien des garçons augmente dans tous les départements mais, globalement, moins par rapport aux filles. La hausse est notamment marquée dans les Hauts-de-Seine en CP : +0,7 point, contre +0,5 point dans le Val-d'Oise et +0,3 point dans les Yvelines et dans l'Essonne. En CE1 et en CE2, les hausses s'établissent, respectivement, à +0,3 point dans les Yvelines, +0,2 et +0,3 point dans l'Essonne, +0,5 et +0,1 point dans les Hauts-de-Seine et +0,5 et +0,4 point dans le Val-d'Oise (tableau 2).

Tableau 2 : Évolution du taux de maintien en élémentaire depuis 2019 selon le sexe et le département de scolarisation

	DPT	Filles						Garçons					
		RS 2019	RS 2020	RS 2021	RS 2022	RS 2023	RS 2024	RS 2019	RS 2020	RS 2021	RS 2022	RS 2023	RS 2024
CP	Yvelines	1,2%	1,2%	1,2%	1,0%	1,0%	1,4%	1,7%	1,8%	1,6%	1,5%	1,4%	1,7%
	Essonne	1,3%	1,6%	1,3%	1,6%	1,6%	2,0%	1,7%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%	2,3%
	Hauts-de-Seine	1,0%	0,8%	1,0%	0,9%	1,0%	1,4%	1,4%	1,4%	1,3%	1,0%	1,2%	1,9%
	Val-d'Oise	1,3%	1,2%	1,3%	1,4%	1,2%	1,7%	1,8%	2,0%	1,7%	1,5%	1,6%	2,1%
	Académie	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,6%	1,7%	1,8%	1,6%	1,5%	1,5%	2,0%
CE1	Yvelines	1,3%	1,2%	1,2%	0,7%	0,9%	1,4%	1,6%	1,3%	1,2%	1,3%	1,1%	1,4%
	Essonne	0,9%	1,2%	1,3%	1,2%	1,0%	1,9%	1,5%	1,4%	1,6%	1,3%	1,5%	1,7%
	Hauts-de-Seine	0,7%	0,7%	0,7%	0,8%	0,9%	1,1%	1,0%	0,9%	1,0%	0,8%	0,8%	1,3%
	Val-d'Oise	1,1%	1,2%	1,3%	1,2%	1,1%	1,7%	1,3%	1,3%	1,7%	1,3%	1,0%	1,5%
	Académie	1,0%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	1,5%	1,3%	1,2%	1,4%	1,2%	1,1%	1,4%
CE2	Yvelines	1,0%	0,8%	0,8%	0,8%	1,0%	1,3%	1,0%	0,9%	0,9%	0,7%	0,9%	1,2%
	Essonne	0,8%	0,8%	0,8%	0,6%	0,9%	1,4%	1,1%	1,1%	1,1%	0,9%	0,9%	1,2%
	Hauts-de-Seine	0,6%	0,6%	0,6%	0,4%	0,6%	1,0%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,8%
	Val-d'Oise	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%	0,7%	1,3%	1,2%	1,0%	1,1%	0,9%	0,7%	1,1%
	Académie	0,8%	0,8%	0,8%	0,7%	0,8%	1,3%	1,0%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	1,1%
CM1	Yvelines	0,3%	0,3%	0,1%	0,3%	0,2%	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,2%	0,2%	0,5%
	Essonne	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,7%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,6%
	Hauts-de-Seine	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%	0,4%	0,5%	0,3%	0,2%	0,3%	0,5%
	Val-d'Oise	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,3%	0,3%	0,4%
	Académie	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,5%
CM2	Yvelines	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,3%	0,5%	0,7%	0,7%	0,5%	0,5%	0,4%	0,6%
	Essonne	0,6%	0,7%	0,4%	0,4%	0,6%	0,7%	0,9%	1,1%	0,8%	0,7%	0,8%	1,0%
	Hauts-de-Seine	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%	0,3%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%
	Val-d'Oise	0,5%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%	0,6%	0,8%	0,5%	0,5%	0,6%	0,7%
	Académie	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%	0,7%	0,8%	0,6%	0,5%	0,5%	0,7%

Source : Décibel, RS 2019-RS 2024, suivi de cohorte Dapep, secteurs public et privé sous contrat

Un maintien plus prononcé dans le secteur public en cycle 2 avec une hausse plus marquée par rapport au privé sous contrat

En CP, en CE1 et en CE2, les écoles publiques font davantage maintenir les élèves dans leur niveau d'origine que les écoles privées sous contrat. À la rentrée scolaire 2024, les taux de maintien s'établissent respectivement à 1,9%, 1,6% et 1,2% dans le secteur public, contre 0,9%, 0,5% et 0,9% dans le secteur privé sous contrat. En CM1 et en CM2, les niveaux de maintien sont identiques entre les deux secteurs de scolarisation (respectivement 0,5% et 0,6%).

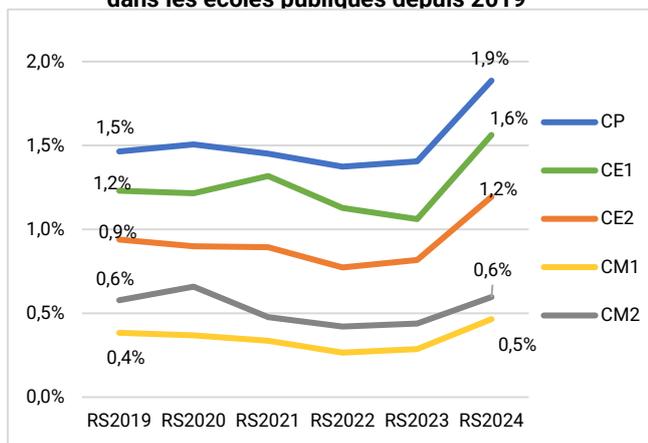
Par rapport à 2019, dans le secteur public le taux de maintien a tendance à baisser très légèrement jusqu'en 2023 avant d'atteindre en 2024 les plus hauts niveaux, notamment en CP, en CE1 et en CE2.

La hausse marquée entre 2023 et 2024 s'établit alors à 0,5 point pour le CP et le CE1, à 0,4 point pour le CE2 et à 0,2 point pour le CM1 et le CM2.

Dans le secteur privé sous contrat, qui scolarise 9% de l'ensemble des élèves en élémentaire, le maintien varie peu entre 2019 et 2023. En 2024, seul le niveau CE2 enregistre une hausse relativement marquée du maintien : +0,4 point.

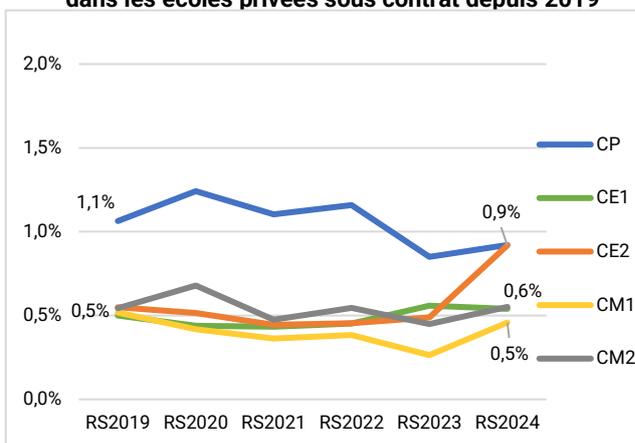
Ainsi, entre 2019 et 2024 l'écart du taux de maintien entre les deux secteurs de scolarisation augmente de 0,6 point en CP (de 0,4 à 1,0 point) et de 0,4 point en CE1 (de 0,7 à 1,1 point) (graphiques 5 et 6).

Graphique 5 : Évolution du taux de maintien en élémentaire dans les écoles publiques depuis 2019



Source : Décibel, RS 2019-RS 2024, suivi de cohorte Dapep, secteurs public et privé sous contrat

Graphique 6 : Évolution du taux de maintien en élémentaire dans les écoles privées sous contrat depuis 2019



Une hausse régulière du maintien en CP dans le secteur public de l'Essonne et une baisse continue en CE2 dans le secteur privé sous contrat des Yvelines

À la rentrée scolaire 2024, les départements de l'académie présentent globalement des tendances similaires à celles observées au niveau académique, avec des niveaux de maintien plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat en CP, en CE1 et en CE2 et équivalents en CM1 et en CM2. En revanche, ces départements présentent certaines particularités.

Ainsi, les Hauts-de-Seine est le seul département de l'académie où les écoles publiques prononcent davantage de maintien que les écoles privées sous contrat à tous les niveaux de l'élémentaire. À la rentrée 2024, les écarts public - privé sous contrat s'établissent à 1,2 point en CP et en CE1, 0,6 point en CE2 et 0,3 point en CM1 et en CM2.

Dans l'Essonne, le maintien est aussi davantage prononcé par les écoles publiques à tous les niveaux. En revanche, les écarts entre les deux secteurs de scolarisation sont moins prononcés par rapport à ceux des Hauts-de-Seine, notamment en CP (0,3 contre 1,2 point) car l'Essonne a la particularité d'avoir un taux de maintien en CP plus de 2 fois supérieur à la moyenne académique dans le privé sous contrat : 1,9% contre 0,9% à la rentrée 2024. Le Val-d'Oise se distingue des autres départements de l'académie par des niveaux de maintien toujours plus élevés dans le privé sous contrat que dans le secteur public en CM1 et en CM2. À la rentrée 2024, 0,5 point sépare les deux secteurs en CM1 et 0,3 point en CM2. Les Yvelines présentent deux particularités. Tout d'abord, la différence entre les deux secteurs de scolarisation est la plus élevée de

l'académie en CP, avec le taux du public en 2024 s'élevant à 1,3 point de plus que celui du privé sous contrat dont le niveau de maintien en CP (0,4 %) est deux fois plus faible que la moyenne académique (0,9 %). Ensuite, il est le seul département où l'écart du taux de maintien en CE2 est en faveur des écoles publiques à la rentrée 2024: 0,3 point. Cette tendance est également observée en CM1 et en CM2.

Par rapport à 2019, si dans le secteur public les évolutions départementales suivent globalement les tendances académiques, elles sont très contrastées dans le secteur privé sous contrat.

Dans le secteur public, entre 2019 et 2023, hormis en CP dans l'Essonne où il marque une hausse de 0,4 point, le maintien des élèves de l'élémentaire a plus tendance à s'atténuer. C'est le cas notamment des niveaux CE1 et CM2 dans les Yvelines qui présentent une diminution de, respectivement, 0,5 et 0,4 point, et du CE2 dans le Val-d'Oise : - 0,4 point. Le maintien reste stable en CE1 et en CE2 dans les Hauts-de-Seine et dans l'Essonne. Après 2023, comme au niveau académique, le taux de maintien s'accroît à tous les niveaux dans l'ensemble des départements. Les hausses constatées varient selon les

départements : entre + 0,4 et + 0,6 point en CP et en CE1 et entre + 0,3 et + 0,5 point en CE2.

Dans le secteur privé sous contrat, qui scolarise 5 % de l'ensemble des élèves en élémentaire de l'Essonne et du Val-d'Oise, 10 % dans les Yvelines et 14 % dans les Hauts-de-Seine, le maintien fluctue selon le niveau et le département de solarisation. Entre 2019 et 2023, il baisse particulièrement dans l'Essonne en CP et en CE2, respectivement - 1,6 et - 0,4 point, et dans le Val-d'Oise en CE2 et en CM2, respectivement - 0,6 et - 0,9 point. Inversement, il augmente notamment dans les Yvelines en CE2, + 0,4 point, alors qu'il reste stable dans l'académie. Après 2023, l'Essonne observe une forte hausse du taux de maintien en CP: + 0,9 point. Ce département marque, avec le Val-d'Oise, une hausse du maintien relativement marquée en CE2, respectivement + 0,5 et + 0,6 point, et retrouvent les niveaux connus en 2019. Les Yvelines connaissent aussi une hausse en CM1 et en CE2, respectivement de + 0,5 et + 0,7 point, pour atteindre un niveau de maintien deux à presque quatre fois plus élevé que celui enregistré en 2019. Inversement, en CP dans les Yvelines et le Val-d'Oise, le niveau de maintien baisse en 2024, respectivement de - 0,2 et - 0,3 point, alors qu'il reste stable pour l'académie (tableau 3).

Tableau 3 : Évolution du taux de maintien en élémentaire depuis 2019 selon le secteur et le département de scolarisation

	DPT	Public						Privé sous contrat					
		RS 2019	RS 2020	RS 2021	RS 2022	RS 2023	RS 2024	RS 2019	RS 2020	RS 2021	RS 2022	RS 2023	RS 2024
CP	Yvelines	1,5%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,7%	0,7%	0,8%	0,8%	0,6%	0,6%	0,4%
	Essonne	1,4%	1,6%	1,6%	1,7%	1,8%	2,2%	2,6%	3,5%	2,3%	3,5%	1,0%	1,9%
	Hauts-de-Seine	1,3%	1,2%	1,3%	1,0%	1,2%	1,8%	0,4%	0,3%	0,7%	0,4%	0,5%	0,6%
	Val-d'Oise	1,6%	1,6%	1,5%	1,5%	1,4%	1,9%	2,1%	2,0%	1,6%	1,7%	1,9%	1,6%
	Académie	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,9%	1,1%	1,2%	1,1%	1,2%	0,9%	0,9%
CE1	Yvelines	1,5%	1,4%	1,3%	1,1%	1,0%	1,4%	0,7%	0,3%	0,3%	0,6%	0,5%	0,6%
	Essonne	1,2%	1,3%	1,5%	1,3%	1,2%	1,8%	0,5%	0,6%	0,5%	0,5%	0,8%	0,8%
	Hauts-de-Seine	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	1,4%	0,3%	0,4%	0,3%	0,2%	0,4%	0,2%
	Val-d'Oise	1,2%	1,3%	1,5%	1,3%	1,1%	1,6%	0,7%	0,6%	1,0%	0,6%	0,8%	0,9%
	Académie	1,2%	1,2%	1,3%	1,1%	1,1%	1,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,5%	0,6%	0,5%
CE2	Yvelines	1,0%	0,9%	0,9%	0,7%	0,9%	1,2%	0,4%	0,5%	0,6%	0,8%	0,8%	1,5%
	Essonne	0,9%	1,0%	1,0%	0,8%	0,9%	1,3%	1,1%	0,9%	0,5%	0,8%	0,7%	1,2%
	Hauts-de-Seine	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,7%	1,0%	0,3%	0,1%	0,3%	0,1%	0,3%	0,4%
	Val-d'Oise	1,1%	1,0%	1,1%	0,9%	0,7%	1,2%	0,9%	1,2%	0,5%	0,4%	0,3%	0,9%
	Académie	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	1,2%	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%	0,5%	0,9%
CM1	Yvelines	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,4%	0,3%	0,2%	0,6%	0,5%	0,1%	0,6%
	Essonne	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,6%	0,9%	0,4%	0,3%	0,2%	0,4%	0,5%
	Hauts-de-Seine	0,4%	0,4%	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%	0,3%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
	Val-d'Oise	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%	1,1%	1,9%	0,7%	1,0%	0,9%	0,9%
	Académie	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,5%
CM2	Yvelines	0,7%	0,6%	0,4%	0,3%	0,3%	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,5%	0,5%	0,8%
	Essonne	0,8%	0,9%	0,6%	0,6%	0,7%	0,9%	0,4%	1,0%	0,5%	0,5%	0,5%	0,6%
	Hauts-de-Seine	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%
	Val-d'Oise	0,5%	0,7%	0,5%	0,4%	0,5%	0,6%	1,9%	1,7%	1,3%	1,5%	1,0%	0,9%
	Académie	0,6%	0,7%	0,5%	0,4%	0,4%	0,6%	0,5%	0,7%	0,5%	0,5%	0,4%	0,6%

Source : Décibel, RS 2019-RS 2024, suivi de cohorte Dapep, secteurs public et privé sous contrat

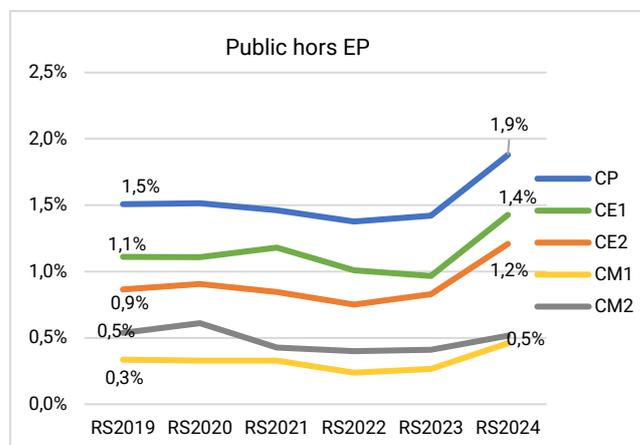
Un maintien très souvent plus prononcé en éducation prioritaire avec une hausse plus marquée dans les écoles Rep+ en CE1 et en CM2

Dans les écoles publiques hors éducation prioritaire (hors EP), qui représentent 78 % de l'ensemble des élèves scolarisés en élémentaire dans le secteur public, les niveaux de maintien et leurs évolutions sont équivalents à ceux observés en moyenne dans l'ensemble des écoles publiques de l'académie. Dans l'éducation prioritaire, que ce soit en Rep (qui représente 17 %) ou en Rep+ (5 %), les élèves scolarisés en CE1 sont un peu plus maintenus que les élèves scolarisés en CP, hormis à la rentrée scolaire 2023 en Rep+ où le maintien des élèves en CP se situe au-dessus du niveau marqué en CE1 en raison d'une forte baisse de 1,1 point pour ce dernier niveau par rapport à 2022. À la rentrée scolaire 2024, le taux de maintien en CE1 s'établit à 2,0 % en Rep et à 2,1 % en Rep+, contre respectivement 1,9 % et 2,0 % en CP (graphiques 7, 8 et 9).

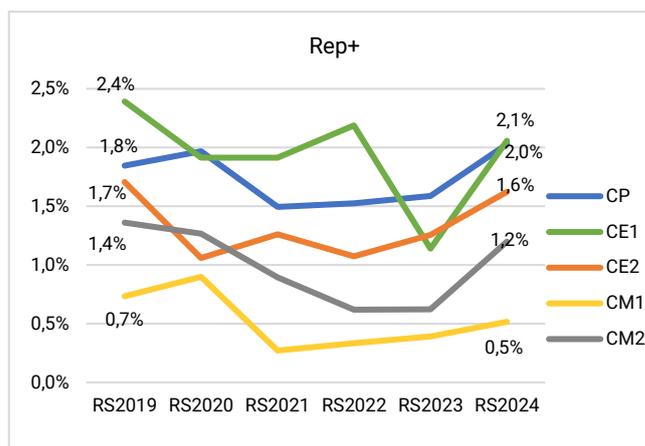
Les niveaux de maintien observés en Rep + dépassent ceux observés dans les écoles publiques hors EP, notamment en CE1 et en CM2 (0,7 point en 2024) et dans une moindre mesure en CE2 (0,4 point). Les écarts entre les deux secteurs se résorbent en faveur des Rep+, en raison d'une baisse du taux de maintien beaucoup plus prononcée en Rep+ que dans le public hors EP, notamment en CE1 et en CM2 jusqu'à la rentrée scolaire 2023 (respectivement -1,3 et -0,8 point par rapport à 2019). En 2024, les écarts se creusent pour ces deux niveaux et s'élèvent à 0,7 point en CE1 et en CM2 contre, respectivement, 1,3 et 0,9 point en 2019. Cette augmentation des écarts s'explique par une hausse du maintien plus prononcée en Rep+ entre 2023 et 2024 (+1,0 point en CE1 et +0,6 point en CM2) que dans le secteur public hors EP (respectivement +0,4 et +0,1 point). Pour les autres niveaux, entre les rentrées scolaires 2019 et 2024, les écarts de taux de maintien entre le public hors EP et les Rep+ diminuent, notamment en CE2 (de 0,8 point à 0,4 point), et s'annulent en CM1.

En Rep, à l'exception du CE2 où le maintien est moins prononcé que dans le public hors EP, les niveaux de maintien sont supérieurs ou équivalents à ceux du public hors EP dans les autres niveaux de l'élémentaire en 2024. Sur la période 2019-2024, si les écarts entre le public hors EP et les Rep baissent de 0,3 point à 0 point en CP en faveur du public hors EP, ils augmentent de 0,3 point à 0,6 point en CE1 et de 0 point à 0,3 point en CM2 en défaveur des Rep. En CE2, l'écart de 0,2 point s'inverse à l'avantage des Rep (graphiques 7, 8 et 9).

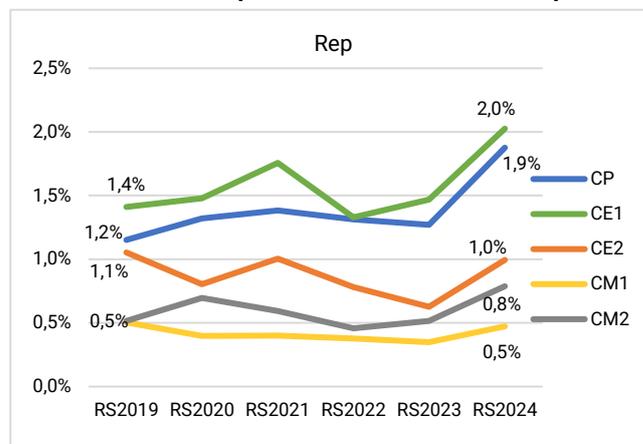
Graphique 7 : Évolution du taux de maintien en élémentaire depuis 2019 dans les écoles publiques hors EP



Graphique 8 : Évolution du taux de maintien en élémentaire depuis 2019 dans les écoles Rep+



Graphique 9 : Évolution du taux de maintien en élémentaire depuis 2019 dans les écoles Rep



Source : Décibel, RS 2019-RS 2024, suivi de cohorte Dapep, secteurs public et privé sous contrat

Une hausse du maintien plus prononcée en CE1 et en CE2 dans les écoles Rep+ des Hauts-de-Seine

Au niveau départemental, les Rep+ représentent 2 % de l'ensemble des élèves scolarisés en élémentaire dans les Hauts-de-Seine et environ 6 % pour chacun des trois autres départements de l'académie. En Rep, ces pourcentages s'établissent à 10 % dans les Yvelines, 17 % dans l'Essonne et les Hauts-de-Seine et 24 % dans le Val-d'Oise.

En Rep+, à l'exception de l'Essonne, les écoles des trois autres départements de l'académie maintiennent plus souvent leurs élèves dans leur classe d'origine que les écoles publiques hors EP. Les écarts entre ces deux secteurs de scolarisation dépassent la moyenne académique, notamment dans les Hauts-de-Seine en CP (2,2 points, contre 0,1 point à la rentrée 2024), en CE1 (1,5 point, contre 0,7 point), en CE2 (1,9 point, contre 0,4 point) et, de façon modérée, en CM1 (0,4 point, contre 0,0 point). Les Yvelines présentent aussi des écarts marqués par rapport à la moyenne académique mais cela ne concerne que les niveaux CP (0,5 point) et CE1 (1,0 point). Dans le Val-d'Oise, hormis en CP où le maintien est plus prononcé dans le public hors EP qu'en Rep+ (0,3 point d'écart en 2024), les écarts du taux de maintien entre ces deux secteurs de scolarisation sont, jusqu'en 2023, inférieurs à la moyenne académique en CE1 et en CM2 ou en faveur des Rep+ comme en CE2 et en CM1. À la rentrée scolaire 2024, la tendance s'inverse pour les niveaux CE2 à CM2 de ce département, avec des écarts entre Rep+ et public hors EP qui deviennent plus élevés que ceux observés dans l'académie (0,9 contre 0,4 point en CE2, 0,3 contre 0,1 point en CM1 et 1,1 contre 0,7 point en CM2). Cette inversion de tendance est due à une hausse du taux de maintien plus prononcée en Rep+ que dans le public hors EP entre 2023 et 2024. Dans l'Essonne, à l'inverse du CM2 où l'écart du taux de maintien entre Rep+ et public hors EP est équivalent à la moyenne académique (0,7 point), les autres niveaux de scolarisation présentent des niveaux de maintien plus prononcés dans le secteur public hors EP qu'en Rep+ à la rentrée scolaire 2024, notamment en CP (0,6 point d'écart).

Par rapport à la rentrée scolaire 2019, hormis le niveau CP dans les Hauts-de-Seine qui marque une hausse du maintien de 1,4 point en 2023, les autres départements observent une baisse plus marquée en Rep+ que dans le secteur public hors EP. C'est le cas de tous les niveaux dans les Yvelines (entre -1,6 point en CE1 et -0,6 point en CE2 pour les Rep+), des niveaux CE1 et CM2 dans le Val-d'Oise (-0,8 et -0,9 point) et des niveaux CE1 et CE2 dans l'Essonne (-1,4

et -0,9 point) et les Hauts-de-Seine (-1,2 et -0,9 point). À la rentrée scolaire 2024, le niveau de maintien augmente par rapport à 2023 de façon plus prononcée en Rep+ que dans le secteur public hors EP. C'est notamment le cas des niveaux CE1 et CE2 dans les Hauts-de-Seine (respectivement +2,4 et +1,5 point en Rep+, contre +0,4 et +0,2 point pour le secteur public hors EP), CE1 et CM2 dans le Val-d'Oise (+1,0 et +1,1 point contre +0,4 et +0 point) et CE1 dans l'Essonne (+1,1 point contre +0,6 point). Dans les Yvelines, les niveaux de maintien en Rep+ augmentent également mais de façon modérée, hormis en CE2 qui marque une baisse : -0,3 point en Rep+ contre +0,4 point pour le public hors EP.

Au final, à la rentrée scolaire 2024, les Hauts-de-Seine présentent les niveaux de maintien les plus élevés en Rep+ en CP (3,9 %), en CE1 (2,7 %), en CE2 (2,8 %) et en CM1 (0,8), bien au-dessus de la moyenne académique, et l'Essonne des niveaux les plus faibles. Inversement, l'Essonne affiche des taux de maintien les plus hauts dans le secteur public hors EP à tous les niveaux de l'élémentaire, notamment en CP (2,2 %), en CE1 (1,8 %) et en CE2 (1,3 %), et les Hauts-de-Seine des taux les plus faibles, hormis en CP.

En Rep, les écoles des quatre départements de l'académie maintiennent plus souvent leurs élèves que les écoles du secteur public hors EP, hormis pour quelques niveaux où la tendance est inverse comme c'est le cas dans le Val-d'Oise en CP, CE2 et CM1, dans l'Essonne en CP et, surtout, dans les Yvelines en CE2 : -0,8 point en 2024 en faveur des Rep. Les Yvelines sont le seul département où les écoles Rep font davantage maintenir leurs élèves en CP que les écoles publiques hors EP à toutes les rentrées scolaires observées dans cette note. Inversement, en 2024, les écoles de ce même département sont, en moyenne, les seules de l'académie qui maintiennent le moins leurs élèves en CE2 par rapport au secteur public hors EP : -0,8 point d'écart. En Essonne, les écarts Rep-public hors EP observés en CM1 sont comparables à ceux des autres départements. Inversement, en CM2, avec 0,1 point d'écart entre les écoles Rep et les écoles publiques hors EP en 2024, ce département affiche la valeur la plus faible par rapport autres départements de l'académie (0,3 point dans les Hauts-de-Seine, 0,4 point dans le Val-d'Oise et 0,5 point dans les Yvelines). Le Val-d'Oise et les Hauts-de-Seine présentent les écarts Rep-public hors EP les plus marqués en CE1 (0,8 et 0,7 point contre 0,6 point en moyenne académique). Cependant, ces

deux départements présentent quelques particularités. Dans les Hauts-de-Seine, les écarts entre Rep et public hors EP sont équivalents à la moyenne académique en CM2 et légèrement supérieurs dans les autres niveaux de l'élémentaire. Dans le Val-d'Oise, les écarts du taux de maintien entre Rep et public hors EP sont en dessous de la moyenne académique jusqu'à la rentrée scolaire 2023, avant que la tendance s'inverse en 2024 en CE1, en CE2 et en CM2 en raison d'une hausse du maintien plus marquée en Rep pour ces trois niveaux que dans le public hors EP.

Entre les rentrées 2019 et 2023, le maintien baisse à tous les niveaux de l'élémentaire dans les Yvelines. Cette baisse est plus marquée en Rep que dans le public hors EP, notamment en cycle 2 : - 0,5 point contre - 0,2 point en CP, - 0,7 point contre - 0,4 point en CE1 et - 0,4 point contre 0 point en CE2. Dans l'Essonne, le niveau CE2 marque une baisse du maintien plus marquée en Rep que dans le secteur public hors EP (- 0,5 point contre + 0 point). Pour les niveaux CP et CE1, le taux de maintien augmente davantage en Rep ou de façon similaire à par rapport au secteur public hors EP. Dans le Val-d'Oise, hormis le CP qui observe une hausse du maintien (+ 0,2 point en Rep contre - 0,3 point pour le public hors EP), les autres niveaux marquent une stabilité ou une baisse plus prononcée en Rep, notamment en CE2 et en CM1 (respectivement - 0,6 et - 0,4 point en Rep contre - 0,4 et + 0,1 point pour

le public hors EP). Dans les Hauts-de-Seine, seul le niveau CE2 marque une légère baisse du taux de maintien entre 2019 et 2023. Pour les autres niveaux, le taux de maintien augmente en Rep tandis qu'il baisse dans le public hors EP.

Entre 2023 et 2024, le taux de maintien augmente dans les Yvelines sauf en CE2 où il baisse de 0,3 point alors qu'il augmente de 0,4 point dans le public hors EP. Dans ce département, la hausse la plus prononcée par rapport au public hors EP concerne les niveaux CM1 (+ 0,4 point contre + 0,2 point) et CM2 (+ 0,6 point contre + 0,2 point). Dans l'Essonne, c'est en CP et en CE2 que le taux de maintien augmente davantage que dans le secteur public hors EP (respectivement + 0,5 point en Rep contre + 0,3 et + 0,6 point pour le public hors EP). Dans le Val d'Oise, la hausse est aussi marquée en cycle 2, plus que dans le secteur public hors EP (+ 0,7 contre + 0,5 point en CP, + 0,9 contre + 0,4 point en CE1 et + 0,7 contre + 0,4 point en CE2). Quant au département des Hauts-de-Seine, c'est en CP que la hausse du taux de maintien est la plus marquée (+ 0,9 point contre + 0,6 point pour le public hors EP).

Au final, à la rentrée scolaire 2024, le département de l'Essonne a le taux de maintien le plus élevé en Rep par rapport aux autres départements : 2,1% en CP, 2,2 % en CE1, 1,3 % en CE2 et 0,8% en CM1. En CM2, ce sont les Yvelines (1,0 %) qui sont dans ce cas (*tableau 4*).

Méthodologie :

Le taux de maintien (ou redoublement) pour un niveau donné correspond au rapport entre le nombre d'élèves maintenus à ce niveau à la rentrée scolaire N (c.à.d. scolarisés dans ce niveau aux rentrées scolaires N et N-1) dans le secteur public ou privé sous contrat et l'effectif total d'élèves scolarisés dans ce niveau à la rentrée scolaire N-1 dans le secteur public ou privé sous contrat et dont le devenir est connu à la rentrée scolaire N.

Le nombre d'élèves maintenus pour un niveau donné est déterminé par un rapprochement, en se basant sur l'Identification Nationale de l'Elève (INE), des données académiques issues de Décisionnel Base Elèves (Décibel) qui compile les informations saisies dans l'Outil Numérique pour la Direction d'Ecole (Onde). Pour chaque rentrée scolaire N, un rapprochement a été effectué entre deux extractions Décibel aux rentrées N-1 et N.

Pour connaître le devenir à la rentrée scolaire N des élèves scolarisés en CM2 à la rentrée scolaire N-1, un rapprochement a également été effectué entre les données Décibel et les données nationales issues du Système d'information statistique consolidé académique (Sysca) sur les inscrits dans le second degré.

Taux de maintien =

$$\frac{\text{Élèves scolarisés dans l'académie au même niveau } i \text{ entre les rentrées scolaires } N \text{ et } N-1}{\text{Élèves de niveau } i \text{ scolarisés dans l'académie à la rentrée } N-1 \text{ et dont le devenir est connu à la rentrée } N}$$

Tableau 4 : Évolution du taux de maintien en élémentaire depuis 2019 selon l'appartenance à l'éducation prioritaire et le département de scolarisation

DPT	Public hors EP						Rep						Rep+						
	RS 2019	RS 2020	RS 2021	RS 2022	RS 2023	RS 2024	RS 2019	RS 2020	RS 2021	RS 2022	RS 2023	RS 2024	RS 2019	RS 2020	RS 2021	RS 2022	RS 2023	RS 2024	
CP	Yvelines	1,4%	1,5%	1,4%	1,2%	1,2%	1,6%	2,1%	1,8%	1,4%	1,4%	1,6%	1,8%	2,9%	3,1%	1,8%	2,0%	1,7%	2,1%
	Essonne	1,5%	1,8%	1,5%	1,7%	1,9%	2,2%	1,2%	1,2%	1,7%	1,6%	1,6%	2,1%	0,8%	1,0%	1,8%	1,4%	0,9%	1,6%
	Hauts-de-Seine	1,4%	1,2%	1,2%	1,0%	1,1%	1,7%	0,8%	1,0%	1,4%	0,9%	1,0%	1,9%	2,5%	1,5%	1,8%	1,7%	3,9%	3,9%
	Val-d'Oise	1,8%	1,6%	1,7%	1,5%	1,5%	2,0%	0,9%	1,4%	1,2%	1,3%	1,1%	1,8%	1,6%	1,7%	0,8%	1,1%	1,3%	1,7%
	Académie	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,9%	1,2%	1,3%	1,4%	1,3%	1,3%	1,9%	1,8%	2,0%	1,5%	1,5%	1,6%	2,0%
CE1	Yvelines	1,3%	1,2%	1,2%	0,9%	0,9%	1,4%	1,9%	2,2%	1,6%	1,3%	1,2%	1,6%	3,8%	2,7%	2,4%	3,0%	2,2%	2,4%
	Essonne	1,1%	1,3%	1,4%	1,2%	1,2%	1,8%	1,5%	1,3%	1,8%	1,5%	1,9%	2,2%	1,9%	1,3%	1,8%	1,3%	0,5%	1,6%
	Hauts-de-Seine	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	1,2%	1,2%	1,2%	1,7%	0,9%	1,6%	2,0%	1,6%	2,0%	1,3%	2,9%	0,3%	2,7%
	Val-d'Oise	1,1%	1,2%	1,4%	1,1%	1,0%	1,4%	1,3%	1,5%	1,8%	1,5%	1,2%	2,1%	1,8%	1,7%	1,8%	2,0%	1,0%	2,0%
	Académie	1,1%	1,1%	1,2%	1,0%	1,0%	1,4%	1,4%	1,5%	1,8%	1,3%	1,5%	2,0%	2,4%	1,9%	1,9%	2,2%	1,1%	2,1%
CE2	Yvelines	0,9%	0,9%	0,8%	0,7%	0,9%	1,3%	1,1%	0,7%	0,8%	0,7%	0,7%	0,5%	2,3%	1,5%	2,3%	1,6%	1,7%	1,4%
	Essonne	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,9%	1,3%	1,3%	1,0%	1,3%	0,8%	0,8%	1,3%	1,4%	0,9%	0,7%	0,7%	0,5%	0,9%
	Hauts-de-Seine	0,6%	0,8%	0,6%	0,6%	0,7%	0,9%	0,9%	0,6%	0,6%	0,8%	0,7%	0,9%	2,2%	1,2%	1,9%	1,1%	1,3%	2,8%
	Val-d'Oise	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	0,8%	1,2%	1,0%	0,8%	1,1%	0,7%	0,4%	1,1%	1,3%	0,7%	0,6%	0,9%	1,4%	2,1%
	Académie	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	1,2%	1,1%	0,8%	1,0%	0,8%	0,6%	1,0%	1,7%	1,1%	1,3%	1,1%	1,3%	1,6%
CM1	Yvelines	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,4%	0,2%	0,2%	0,4%	0,3%	0,0%	0,4%	1,1%	0,9%	0,3%	0,4%	0,3%	0,4%
	Essonne	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,6%	1,0%	0,5%	0,4%	0,6%	0,7%	0,8%	0,8%	1,1%	0,1%	0,3%	1,0%	0,4%
	Hauts-de-Seine	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%	0,3%	0,4%	0,2%	0,2%	0,5%	0,5%	0,5%	1,7%	0,5%	1,4%	0,0%	0,8%
	Val-d'Oise	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%	0,0%	0,2%	0,7%
	Académie	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,5%	0,7%	0,9%	0,3%	0,3%	0,4%	0,5%
CM2	Yvelines	0,6%	0,6%	0,3%	0,3%	0,3%	0,5%	0,7%	0,6%	0,4%	0,6%	0,4%	1,0%	1,8%	1,8%	1,6%	1,0%	0,4%	0,7%
	Essonne	0,7%	0,9%	0,6%	0,6%	0,6%	0,8%	0,7%	1,2%	0,5%	0,5%	0,8%	0,9%	1,2%	0,8%	1,0%	0,3%	1,2%	1,5%
	Hauts-de-Seine	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,6%	0,6%	0,3%	0,3%	0,6%	0,6%	0,5%	0,3%	0,8%	0,5%	0,8%
	Val-d'Oise	0,4%	0,7%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,7%	0,5%	0,5%	0,8%	1,3%	1,4%	0,4%	0,4%	0,4%	1,5%
	Académie	0,5%	0,6%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,5%	0,7%	0,6%	0,5%	0,5%	0,8%	1,4%	1,3%	0,9%	0,6%	0,6%	1,2%

Source : Décibel, RS 2019-RS 2024, suivi de cohorte Dapep, secteurs public et privé sous contrat

Bibliographie :

- Brun L., Croguennec Y. et Jolivet S., « Les effectifs dans le premier degré : 6,262 millions d'élèves scolarisés à la rentrée 2024 », Note d'information n°24.41, Depp-Menesr, octobre 2024.
- « Choc des savoirs, élever le niveau de notre école », dossier de presse, Menesr, 5 décembre 2023.